

Compenser le coût des enfants : quelles implications pour les politiques familiales ?

Olivier Thévenon

Chargé de recherche à l'INED et l'OCDE.

Mots clés : Coût de l'enfant – Comparaisons internationales – Politiques familiales.

Cet article questionne les enjeux liés au développement de politiques familiales qui visent à compenser le coût des enfants en prenant en compte ses différentes composantes. Pour cela, dans un premier temps sont rappelés un certain nombre de résultats concernant l'estimation du coût direct et indirect de l'enfant en France. Ensuite, on s'intéresse plus spécifiquement aux enjeux auxquels sont confrontées les politiques d'aides aux familles qui visent à compenser le coût des enfants et qui doivent concilier cette compensation à d'autres objectifs motivant également ces politiques, comme ceux de réduire les inégalités ou de favoriser la conciliation emploi-famille. Enfin, la dernière partie discute plus précisément les caractéristiques de politiques pouvant aider les familles plus efficacement à l'aune d'une revue de littérature concernant leur impact sur la pauvreté, le développement de l'enfant, l'emploi des femmes et l'égalité entre les sexes.

Pour mener cette discussion, le présent article s'appuie sur une revue de littérature réalisée en collaboration avec Marie-Thérèse Letablier, Angela Luci et Antoine Math pour la Commission européenne concernant le coût de l'enfant et l'impact des politiques d'aides aux familles (Letablier *et al.*, 2009). Commandé par la direction de l'Emploi et des Affaires sociales, ce rapport a été présenté dans le cadre du forum de l'Alliance européenne pour les familles. On se réfère ici à différents chapitres composant ce rapport qui recensent la littérature concernant les effets des politiques familiales sur le bien-être des familles du point de vue de la conciliation des vies familiales et professionnelles, du développement de l'enfant et des effets possibles sur la fécondité et la croissance économique.

Mesurer le coût économique des enfants

L'évaluation du coût de l'enfant en tenant compte de toutes ses composantes est essentielle pour déterminer la part que l'État est susceptible de

prendre en matière d'aides aux familles. L'identification des dépenses réalisées pour la consommation directe des enfants n'est toutefois pas suffisante pour évaluer ce coût. En effet, il est nécessaire d'inclure les dépenses qui ne relèvent pas d'une consommation exclusive tout en étant liées à leur présence. Il s'agit, par exemple, des dépenses de consommation courante des ménages ou des dépenses de logement, dont le montant dépend fortement de la présence ou non d'enfant(s). Il est également nécessaire de prendre en compte le coût représenté par les décisions des parents en matière d'offre de travail, prises en raison de la présence d'enfant(s), et qui aurait été autre en l'absence d'enfant(s) (ou si les contraintes et les conséquences de la présence d'enfants disparaissaient). Dans ce cas, on peut considérer qu'avoir des enfants possède un coût « indirect », lié en particulier aux conséquences sur la vie professionnelle des parents, à court et à long terme. Ces coûts ne sont pas neutres du point de vue du genre : les interruptions d'activité concernent surtout les femmes. Il importe alors de prendre en considération l'ensemble de ces composantes pour déterminer le coût global des enfants.

Les coûts directs

Les coûts directs correspondent aux dépenses supplémentaires que supportent les ménages avec enfant(s), comparativement à ceux qui n'en ont pas, en matière de consommation alimentaire ou vestimentaire, de soins, d'éducation, de logement, etc. Conventionnellement, ces coûts sont estimés en terme de « perte » de niveau de vie due à la présence d'enfant(s), tenant compte des effets d'échelle pouvant être liés à l'agrandissement de la famille. Le revenu disponible est ainsi divisé par un facteur représentant le nombre de personnes en équivalent adultes, avant d'examiner les allocations budgétaires. Du fait des économies d'échelle, le poids d'une personne supplémentaire sur le budget des ménages et leur choix d'allocation de ressources sont supposés décroissants avec la taille

L'interprétation des résultats présentés dans cet article n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les opinions exprimées ne peuvent en aucun cas être attribuées à l'OCDE ou ses pays membres.

du ménage. Par ailleurs, la présence d'un enfant pèse moins sur le budget des ménages que celle d'un adulte, et son poids est supposé décroissant avec le rang de naissance : un deuxième ou un troisième enfant pèsent ainsi moins sur le budget des ménages que la naissance du premier enfant. On définit alors le poids de chaque adulte supplémentaire et des enfants en référence au premier adulte, ce qui permet de définir des échelles d'équivalence en « équivalent adulte ». La comparaison des niveaux de vie des ménages tient ainsi compte d'échelles d'équivalence pondérant le revenu disponible par la taille du ménage (Lechêne, 1993 ; Accardo, 2007). Pour estimer le coût des enfants, la comparaison est effectuée entre ménages disposant de mêmes caractéristiques, différant seulement par la présence ou non d'enfant(s). Les coûts directs sont donc estimés à partir des changements de consommation associés à la présence d'enfant(s) et dus à deux éléments : d'une part, la naissance d'un enfant induit de nouvelles consommations au sein du ménage, spécifiquement liées à la prise en charge de l'enfant ; d'autre part, les consommations propres des parents peuvent être modifiées par ces « nouvelles » consommations destinées à l'enfant, les premiers devant alors arbitrer entre leur propre consommation et les biens à l'usage de leur enfant.

On peut retenir trois grands résultats autour desquels s'accordent les études sur la mesure du coût budgétaire de l'enfant en France, malgré leurs divergences de méthodes et de résultats.

1 – Les enfants comptent pour une part du budget des ménages qui est estimée entre 20 % et 30 % du budget d'un couple sans enfant (Hourriez et Olier, 1997). Cette variation dépend de plusieurs facteurs, comme le rang de naissance, l'âge des enfants, le niveau d'éducation et de revenus des parents, et du processus de décision dans le ménage. En France, au milieu des années 1990, la présence d'un troisième enfant semblait exercer un effet plus faible sur le niveau de vie que celle d'un premier enfant, en raison d'économies d'échelle réalisées surtout en matière de dépenses relatives au logement (1). Le coût du premier enfant est, en outre, relativement stable depuis les années 1980, alors que celui d'un troisième semble avoir légèrement décliné. Au final, il n'apparaît pas de mouvement très net de croissance et de décroissance du coût de l'enfant sur la

période du début des années 1980 au milieu des années 1990 (Hourriez et Olier, 1997). Aucune étude ne permet toutefois d'actualiser ce résultat pour le milieu des années 2000.

2 – Ces coûts croissent avec l'âge des enfants et cette croissance a lieu particulièrement au moment de l'adolescence, et durant la transition vers l'âge adulte. Toujours pour la France, Jean-Michel Hourriez et Lucile Olier (1997) estiment qu'un enfant compte pour entre 10 % et 20 % du budget d'un ménage avant 14 ans, alors qu'il compte pour un tiers du budget en moyenne lorsque l'enfant est âgé de 14 ans à 25 ans (et même pour plus de 40 % pour un âge de l'enfant compris entre 20 ans et 24 ans, son poids étant alors équivalent à celui d'un adulte supplémentaire). Le changement des modes de consommation est alors la principale raison de cette hausse : le poste des dépenses principales des jeunes adultes concerne le transport, les vacances et l'éducation, alors que les dépenses alimentaires ou liées au logement dominent lorsque l'enfant est plus jeune (Ekert-Jaffé, 1998).

3 – Le niveau de revenu du ménage joue également un rôle important sur la part du budget alloué aux enfants. Toutefois, les résultats sont contradictoires, très dépendants des méthodes d'estimation mobilisées et du champ de dépense envisagé. Olivia Ekert-Jaffé et Alain Trognon (1994), ainsi que Michel Glaude et Mireille Moutardier (1991) trouvent ainsi une corrélation négative ou nulle entre la fraction du budget alloué aux enfants et le niveau de revenu. *A contrario*, Jérôme Wittwer (1993) montre que la part du budget relative aux enfants croît, toutes choses égales par ailleurs, avec le revenu du ménage, bien que tous les postes de dépenses ne soient pas affectés de la même manière. Ce résultat plaide pour l'existence d'un important « effet qualité », pour reprendre la terminologie de Gary Becker (1991), impliquant que les ménages les plus riches ont les moyens d'investir une plus grande part de leur budget dans les enfants que les ménages moins aisés (2).

Le coût évalué en terme d'impact sur le budget des dépenses des ménages ne prend toutefois pas en compte le coût en temps que représentent les enfants pour leurs parents, qui doivent arbitrer entre différentes allocations possibles de leur temps. La dépense en « temps » pour garder et prendre soin de leurs enfants peut alors être considérable,

(1) Le résultat inverse était toutefois établi pour la fin des années 1970, l'impact budgétaire du troisième étant estimé sensiblement supérieur à celui d'un seul enfant (Glaude et Moutardier, 1991).

(2) Il faut toutefois interpréter ce résultat avec précaution en raison des différents facteurs pouvant l'expliquer (des différences de préférence entre ménages pouvant partiellement l'expliquer) et l'effet du revenu étant très variable selon la position du ménage dans l'échelle des revenus. Olivia Ekert et Alain Trognon (1994) et O. Ekert (1998) trouvent ainsi que le coût des enfants varie surtout aux extrêmes de la distribution des revenus. Les résultats sont aussi variables selon le poste de dépense considéré. Aussi pour les mêmes auteurs, en ce qui concerne les dépenses alimentaires, la présence d'un enfant peut peser plus que celle d'un adulte supplémentaire dans les ménages les plus pauvres, et ce coût est réduit d'un tiers pour les 30 % des ménages les plus aisés.

et elle est particulièrement importante dans les premières années de l'enfant (Browning, 1992 ; Bradbury, 2008 ; OCDE 2009 a). L'inclusion du temps dans l'estimation du coût des enfants peut faire doubler ce coût, mais sa valeur totale dépend alors de la négociation qui s'effectue au sein des ménages (Apps et Rees, 2002).

Les coûts indirects

La dénomination de « coûts indirects » des enfants renvoie principalement à la perte de revenus subie par les ménages en raison d'une interruption d'activité liée à la présence d'enfants et qui concerne essentiellement les mères. Ces coûts indirects incluent, par exemple, la perte de revenus salariaux que connaît le ménage lorsque la mère interrompt son emploi ou réduit son activité après la naissance d'un enfant pour en prendre soin. À ces coûts immédiats s'ajoutent également des « coûts » de plus long terme liés au fait que, même si la mère reprend son activité, son acquisition de « capital humain » et sa progression salariale ultérieure seront inférieures à celles qui auraient eu lieu sans interruption (Davies and Joshi, 1994 ; Harkness and Waldfogel, 2003 ; Davies et Pierre, 2005). Plusieurs causes peuvent expliquer ce fait : le processus de sélection d'emploi ou de discrimination que peuvent, d'abord, subir les parents (en réalité surtout les femmes) dont l'interruption d'activité est anticipée (Mincer et Ofek, 1982) ; anticipant elles-mêmes ce processus, les femmes peuvent également être incitées à s'orienter vers des secteurs d'activité ou des professions où l'interruption d'activité n'a pas de tels effets sur le déroulement des carrières (Polachek, 1981). Pour le cas de la France, Dominique Meurs *et al.*, (2008) montrent que, une fois prises en compte l'expérience effective des hommes et des femmes en emploi, les caractéristiques des emplois occupés et la sélection dans l'emploi, il n'y a pas de différence de rendement de l'expérience professionnelle effective entre les femmes et les hommes. Les interruptions d'activité pénalisent la progression du salaire des femmes et non des hommes. Parmi les femmes de 39 ans et plus, celles qui ont interrompu leur activité professionnelle gagnent moins que celles qui ont eu une carrière continue en raison du temps passé hors du marché du travail. Mais celles qui n'ont pas connu d'interruption d'activité sont moins bien rémunérées que leurs homologues masculins, à caractéristiques familiales et professionnelles données. Les pertes dérivées en matière de droits de retraites peuvent aussi, le cas échéant, être incluses parmi les coûts totaux induits par la naissance d'enfant sur le cycle de vie.

Enfin, une troisième forme de coûts indirects peut être identifiée à un niveau plus collectif, et à long terme. Il s'agit des coûts « macroéconomiques »

attribuables à un déficit de politiques permettant aux parents de concilier travail et vie familiale (Luci, 2009). La dynamique de croissance économique et la cohésion sociale sont ainsi influencées par le partage plus ou moins important qui peut être réalisé du « coût » des enfants entre les familles et la prise en charge par l'État.

Enjeux pour les politiques familiales

Des politiques d'« investissement » pour les familles

Du point de vue économique *stricto sensu*, des considérations d'équité et d'efficacité justifient en fait ce choix de « mutualiser » le coût des enfants. Fondamentalement, ce partage est économiquement justifié par le fait que l'acquisition d'un capital humain et social des enfants produit des externalités positives qui bénéficient, à terme, à l'ensemble des individus, y compris à ceux qui font le choix de ne pas avoir d'enfant(s). Quatre types de bénéfices sont en effet attendus :

- des bénéfices espérés à relativement court terme de politiques favorisant la conciliation entre travail et vie de famille des parents de jeunes enfants. Ces politiques ont pour objectif d'encourager une plus grande participation des parents à l'emploi, de réduire la fréquence des interruptions d'emploi et, par voie de conséquence, d'accroître le montant de richesses produites, de permettre une accumulation plus grande de capital humain et d'accroître la productivité des travailleurs ;
- un effet positif sur le capital humain accumulé dès l'enfance est espéré, avec des effets de long terme potentiellement bénéfiques à la croissance économique ;
- un effet positif sur la « cohésion sociale » est également attendu de politiques éducatives visant à prévenir le développement de comportements à risque ou de « déviances » comportementales ;
- enfin, en tenant compte des arguments proposés très tôt par G. Becker, on peut s'attendre à ce que cette éducation influence l'attitude des enfants vis-à-vis des générations antérieures, en favorisant l'existence de transferts intergénérationnels ascendants.

Ces arguments expliquent que la prise en charge et l'éducation des enfants ne soient plus considérées comme une affaire strictement privée mais comme un « bien public ». L'ensemble des individus pouvant bénéficier de leurs effets positifs, les transferts en direction des familles sont alors justifiés. Avec l'anticipation des effets favorables, à long terme, à la croissance et à la cohésion sociale, les politiques d'aides aux familles sont vues comme un investissement susceptible de générer d'importants rendements et non plus comme une dépense nette. Ce rapprochement avec la notion

d'« investissement » est ainsi réalisé par des auteurs aussi différents que Gösta Esping-Andersen (2008) ou James Heckman et Dimitry Masterov (2007) pour mettre en avant des qualités habituellement propres aux investissements physique ou en « capital humain ». En se référant à cette notion, on met ainsi en avant que l'on s'attend à ce que le montant initial investi engendre un produit dont la valeur sera supérieure, et que l'enfant doit non seulement être considéré comme un bien mais comme un « capital » public, dont la valeur s'accroît lorsque les investissements adéquats sont réalisés le plus précocement possible (mais dont la valeur s'érode en l'absence de tels investissements) (3). Ceci conduit les auteurs à préconiser un fort investissement public ciblé en direction de la petite enfance, pour favoriser à la fois le développement cognitif des enfants et prévenir la formation de comportements à risques. Si cet investissement est souhaitable, l'évolution du coût (direct) de l'enfant selon son âge, particulièrement croissante lors de l'adolescence et du passage à l'âge adulte, indique qu'une politique visant à compenser ce coût ne peut limiter son intervention à la petite enfance. Pour autant, dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses publiques d'aides aux familles, comprenant l'ensemble des aides financières, avantages fiscaux, financements de services de garde et d'éducation, ne suivent pas cette évolution (OCDE, 2009 b). Les dépenses d'éducation sont telles que le niveau moyen des dépenses par enfant est, dans la plupart des pays, au moins égal ou croissant jusqu'à l'adolescence à celui réalisé pour la petite enfance. Le total des dépenses par tête chute, en revanche, fortement lorsque les enfants entrent dans leur dix-huitième année. Cette chute est même particulièrement forte en France, sous l'effet conjugué de la baisse des prestations financières et des dépenses d'éducation.

Un investissement aux objectifs multiples et réconciliables

On peut dénombrer cinq grandes catégories d'objectifs poursuivis de façon plus ou moins explicite dans une majorité de pays européens (4). Les priorités fixées entre ces objectifs peuvent néanmoins différer, ainsi que la façon dont leur complémentarité ou bien leur conflictualité sont perçues. Les politiques ont alors vocation d'atténuer ces conflits, voire de les résoudre, et de permettre la compatibilité des objectifs. Le premier d'entre eux

est de compenser le coût direct des enfants pesant sur le budget des familles pour limiter les écarts de niveaux de vie existant entre les ménages avec ou sans enfant(s). Cet objectif suit donc un motif d'équité horizontale. Un deuxième objectif est d'aider les parents à concilier travail et vie de famille et de favoriser ainsi le développement de la participation des femmes au marché du travail. Un bénéfice net de l'investissement réalisé en mode de garde est alors attendu à relativement court terme. Par ailleurs, le soutien au développement cognitif et social des enfants est aussi un objectif partagé par un grand nombre de pays (OCDE, 2001 ; Kamerman *et al.*, 2003 ; Esping-Andersen, 2008). Il s'agit, en particulier, de permettre aux enfants de se développer dans un contexte d'égalité des chances, et de compenser les éventuels déficits qui se manifestent très tôt dans l'enfance.

Deux autres objectifs jouent un rôle plus variable selon les pays. Tout d'abord, la promotion de l'égalité entre les sexes, non seulement en matière de situation professionnelle mais aussi en matière de division des activités de soin et d'éducation des enfants (et des adultes dépendants). Dans ce cas, la « compensation » des coûts indirects des enfants, principalement supportés par les femmes, devient un objectif. Cette dimension est fondatrice des politiques de développement de modes d'accueil des enfants et d'aides à la conciliation emploi-famille dans les pays nordiques ; en revanche, elle n'est pas toujours un axe directeur des politiques dans beaucoup d'autres pays. Le soutien à la fécondité et au renouvellement des populations est également un objectif visé plus ou moins explicitement selon les pays, ou simplement vu comme une conséquence positive mais de second ordre de politiques ayant d'autres priorités. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un cadre politique doit permettre de coordonner ces objectifs et de les rendre compatibles alors qu'ils sont interdépendants et peuvent *a priori* s'opposer. Dès lors, il apparaît clair que toute évaluation de l'impact des politiques doit tenir compte de l'équilibre obtenu entre ces différents aspects et non pas les considérer de façon isolée. Une question centrale est, en effet, de savoir si ces objectifs peuvent être poursuivis simultanément et, si oui, à quelles conditions. Plus précisément, trois questions peuvent être formulées : des politiques peuvent-elles rendre ces objectifs compatibles ? si oui,

(3) Bien que les auteurs insistent sur l'interprétation positive à donner à cette notion, on perçoit les limites de cette métaphore qui tend à établir implicitement un lien entre une faible éducation et des comportements susceptibles d'être collectivement néfastes. Une dérive extrême de ce raccourci serait la représentation de l'enfant laissé à lui-même comme un futur délinquant.

(4) Ces objectifs peuvent recevoir une formulation concrète différente selon les pays, qui peuvent insister sur une dimension ou une autre. En matière de développement des enfants, par exemple, il pourra s'agir de lutter plus ou moins en priorité contre la pauvreté infantile, les handicaps scolaires, ou de contribuer à l'intégration des enfants vivant en milieu défavorisé et/ou issus de l'immigration. Concernant l'emploi des femmes, les pays pourront chercher à promouvoir plus ou moins l'emploi à temps plein ou à temps partiel, etc.

quels sont les contours de ces politiques ? enfin, quelle rentabilité, à court et long terme, peut-on attendre de ces politiques d'investissement ?

La comparaison des performances relatives des différents pays de l'OCDE en matière de fécondité, de taux d'emploi des femmes et des parents isolés, de pauvreté et d'écart salarial, laisse penser que les différents objectifs précédemment mentionnés peuvent être conciliés. Le tableau ci-après illustre ces performances, en situant chaque pays par rapport à la moyenne OCDE. Un score positif indique que le pays fait significativement mieux que la moyenne OCDE et un score négatif qu'il est significativement plus faible que cette moyenne. On observe ainsi que des pays comme le Danemark ou l'Islande enregistrent des scores au-dessus de la moyenne dans tous les domaines,

démontrant ainsi une certaine compatibilité des différents objectifs. À l'inverse, des scores inférieurs à la moyenne sont observés pour la plupart des dimensions dans des pays comme l'Allemagne ou les pays du Sud ou de l'Est européen. Les différences de politiques et de formes de soutien aux familles peuvent, au moins partiellement, éclairer les différences illustrées ici.

Comprendre la variété des formes de soutien aux familles

Compenser le coût de l'enfant ou aider les familles moins aisées ?

Le premier objectif des transferts réalisés en direction des familles est très souvent de compenser le « coût des enfants ». Toutefois, la façon dont cette

Situation relative des pays de l'OCDE en matière de fécondité, d'emploi des femmes et de taux de pauvreté

	Taux de fécondité 2005 (1)	Taux d'emploi des femmes âgées de 18 à 64 ans 2006 (2)	Taux d'emploi des parents isolés 2005 ou dernière année disponible (3)	Taux d'accueil dans les services de garde des enfants de moins de 3 ans (4)	Pauvreté infantile autour de 2005 (5)	Écart de salaires entre hommes et femmes 2004 (6)
Moyenne OCDE (intervalles)	1,63 (+/- 0,16)	56,8% (+/- 5,7)	70,6% (+/- 7,1)	22,9% (+/- 8,2)	12,4% (+/- 2,8)	18,5% (+/- 4,1)
Allemagne	●	○	●	●	●	●
Australie	●	●	●	○	○	●
Autriche	○	○	○	○	○	○
Belgique	○	○	○	○	○	○
Canada	○	○	○	○	○	○
Corée	●	○	○	○	○	○
Danemark	●	○	○	○	○	○
Espagne	●	○	○	○	○	○
États-Unis	●	○	○	○	○	○
Finlande	●	○	○	○	○	○
France	●	○	○	○	○	○
Grèce	●	○	○	○	○	○
Hongrie	●	○	○	○	○	○
Irlande	●	○	○	○	○	○
Islande	●	○	○	○	○	○
Italie	●	○	○	○	○	○
Japon	●	○	○	○	○	○
Luxembourg	○	○	○	○	○	○
Mexique	●	○	○	○	○	○
Norvège	●	○	○	○	○	○
Nouvelle-Zélande	●	○	○	○	○	○
Pays-Bas	○	○	○	○	○	○
Pologne	○	○	○	○	○	○
Portugal	○	○	○	○	○	○
Rép. Slovaque	○	○	○	○	○	○
Rép. Tchèque	○	○	○	○	○	○
Royaume-Uni	○	○	○	○	○	○
Suède	○	○	○	○	○	○
Suisse	○	○	○	○	○	○
Turquie	○	○	○	○	○	○

● Mieux que la moyenne OCDE
 ○ Autour de la moyenne OCDE
 ● Moins que la moyenne OCDE

Source : Durand M, Adema W. et Thévenon O., 2009, « La politique d'accueil de la petite enfance en France. Comparaison avec les pays de l'OCDE », audition à l'Assemblée Nationale par la Mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale, l'OCDE.

Les pays sont classés dans les catégories « mieux » ou « moins que la moyenne de l'OCDE » s'ils se situent à un demi-écart type au-dessus ou au-dessous de la moyenne de l'OCDE.

nd : données non disponibles.

(1) Année de référence pour les taux de fécondité conjoncturels – Canada : 2004.

(2) Données 2005 pour le Luxembourg.

(3) Données pour 2005 à l'exception des pays suivants : Danemark (1999), Belgique, Canada, Allemagne, Grèce, Italie, Japon, Espagne (2001), Finlande et Portugal (2002), Islande et Norvège (2003), Pays-Bas (2004), et 2006 deuxième trimestre pour la Suisse.

(4) Données 2004 sauf pour : Australie, Danemark, Corée et États-Unis (2005) ; Finlande, Grèce, Islande, Norvège et République slovaque (2003) ; France (2002) ; Allemagne et Canada (2001) et Italie et Irlande (2000).

(5) Le taux de pauvreté infantile est défini comme la part des enfants vivant dans des ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 50 % du revenu médian de toute la population.

(6) Données 2004 sauf pour : Belgique, République tchèque, Finlande, Grèce, Japon, Portugal, Suède, Suisse et Royaume-Uni (2003) ; France, Allemagne, Corée, Pologne et Espagne (2002) et Hongrie et Irlande (2000).

compensation est articulée aux objectifs redistributifs portés par les politiques sociales et fiscales varie selon les pays. En effet, il est clair que si le poids des enfants dans le budget des ménages est croissant avec le niveau de revenu, une politique visant à compenser strictement ce coût aura des conséquences anti-redistributives, les transferts réalisés étant logiquement plus élevés en direction des ménages plus aisés. La priorité fixée aux aides financières peut alors être, au contraire, de réduire les inégalités de revenu et d'aider en priorité les familles pauvres, en plafonnant les transferts réalisés pour compenser le coût « direct » des enfants. La compensation du coût de l'enfant est donc traversée par plusieurs logiques de redistribution concurrentes. Le « quotient familial » français illustre assez bien l'équilibre à trouver entre ces logiques. Ce quotient garantit, en effet, un abattement fiscal concernant l'impôt sur le revenu croissant avec le revenu du ménage (dans la limite d'un plafond), à nombre d'enfants donnés ; il est aussi plus favorable aux familles nombreuses, l'avantage fiscal perçu étant plus important en présence d'au moins trois enfants. Ce mécanisme est défendu du point de vue de « l'équité horizontale » du système d'imposition qui est alors garantie en faisant en sorte que les ménages acquittent un impôt en lien avec leur capacité contributive réelle, une fois prise en compte la taille du ménage. Autrement dit, la priorité donnée à la compensation du coût des enfants légitime un avantage croissant avec le revenu, même si la compensation du coût n'est pas totale (Glaude, 1991 ; Sterdyniak, 1992).

À l'inverse, des critères d'équité verticale amènent à vouloir limiter les transferts horizontaux réalisés pour compenser le coût de l'enfant. Le plafonnement du « quotient familial » s'inscrit dans cette logique. Plus largement, les politiques familiales sont, dans ce cas, appréhendées comme une composante des politiques de redistribution, et non conçues comme indépendantes. L'encadrement de la logique « compensatoire » peut, par exemple, s'effectuer par la définition d'un « coût » de référence pour compenser le coût des enfants par des transferts. La définition de ce coût de référence repose toutefois sur un critère normatif, sélectionné plus ou moins arbitrairement. Dans cette perspective, Valérie Albouy et Nicole Roth (2003) et Sylvie Le Minez et N. Roth (2007) identifient, par exemple, le coût de l'enfant sous des « conditions sociales moyennes », défini comme le coût moyen d'un enfant supplémentaire obtenu pour différentes compositions familiales pour les ménages percevant un revenu approximativement égal au niveau médian. Dans le cas français, les allocations de base de la prestation d'accueil du jeune enfant, le complément familial ou l'allocation de rentrée scolaire illustrent clairement cet objectif de redistribution verticale, en compensant

certes le coût de l'enfant de façon forfaitaire, mais en ciblant les familles avec les plus grands besoins par une condition de ressources, pour améliorer l'efficacité sociale de la mesure. *A contrario*, les allocations familiales, dont le montant est forfaitaire et indépendant du niveau de revenu, s'inscrivent plutôt dans une logique de compensation horizontale.

Les politiques proemploi : une dynamique vertueuse pour aider les familles ?

Dans certains cas, la compensation du coût de l'enfant peut être circonscrite à un objectif de réduction des niveaux de pauvreté, y compris celle qui affecte les enfants. En effet, dans de nombreux pays, les transferts contribuent à réduire de façon importante les niveaux de pauvreté dont les enfants sont victimes : d'un niveau avant transferts de 16,3 %, le taux de pauvreté des enfants chute en moyenne dans les pays de l'OCDE à 9,2 % après transferts au milieu des années 2000 (Whiteford et Adema, 2007). Par ailleurs, l'emploi des parents paraît constituer une protection relative vis-à-vis du risque de pauvreté puisque les pays avec des taux de pauvreté infantile très faibles (moins de 5 %) combinent aussi des fréquences relativement faibles de ménages où aucun adulte n'occupe d'emploi. La conciliation entre travail et vie familiale apparaît ainsi favorable à la lutte contre la pauvreté des ménages et permet une large couverture des enfants. Cependant, l'accroissement du nombre de travailleurs pauvres met une limite à cet impact, les revenus du travail ne pouvant complètement se substituer aux aides accordées aux familles.

Une dynamique vertueuse plus large est attendue des politiques encourageant l'emploi des parents en général, et des mères en particulier. Outre la réduction des niveaux de pauvreté et l'accroissement des niveaux de vie des familles, des effets positifs sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les revenus fiscaux issus de l'activité sont espérés d'une plus grande ouverture du marché du travail. Des retombées économiques positives sont donc, à terme, attendues des politiques favorables à la conciliation entre travail et vie familiale et à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Le revenu généré peut alors servir, pour partie, à financer les politiques nécessaires pour alimenter cette dynamique. Enfin, un contexte plus favorable à la conciliation devrait permettre aux adultes de réaliser leur projet en matière de fécondité si son incompatibilité avec une participation à l'emploi est réduite. Toutefois, un tel cercle vertueux suppose que les besoins minimaux des familles en revenu, temps et services soient couverts pour concilier emploi et vie familiale et garantir un contexte favorable au développement cognitif, social et émotionnel des enfants.

Des modes d'intervention plus ou moins favorables à la conciliation entre travail et vie familiale

Le soutien est le plus important et le plus complet dans les pays ayant une vue intégrée des différentes dimensions de l'aide aux familles : l'aide à la conciliation emploi-famille n'est pas pensée de façon indépendante de l'aide en matière de soin et d'éducation des enfants et de la question de l'égalité entre les sexes. Une telle conception est, par exemple, explicite dans les pays scandinaves qui ont mis en place des politiques facilitant la conciliation entre travail et vie familiale depuis plusieurs décennies ; un éventail d'aides relativement continu sur la période de l'enfance, diversifié en matière d'instruments, et encourageant une plus grande égalité entre les sexes caractérise ces pays, avec toutefois des différences notables. Le Danemark se distingue comme cas extrême avec des dépenses relativement importantes en matière de congé du fait d'un congé relativement court (cinquante-deux semaines) mais rémunéré à taux plein du salaire antérieur ; l'offre de services d'accueil est aussi massive puisqu'elle couvre près des deux tiers des enfants âgés de moins de 3 ans. Comme il a déjà été souligné, ce pays combine des performances plus élevées que la moyenne dans toutes les dimensions évoquées dans le tableau p. 89. À l'inverse, l'aide aux familles est relativement limitée dans les pays qui cumulent les performances plus faibles : les dépenses totales en matière d'aides aux familles sont souvent plus faibles, les aides financières ciblant principalement les familles pauvres, tandis que le congé rémunéré est relativement limité, comme l'offre de services d'accueil en direction des enfants de moins de 3 ans.

Vers des aides aux familles plus « efficaces » ?

Non-recours et déficit de légitimité : deux écueils à l'efficacité de la lutte contre la pauvreté

De cette revue de la littérature ressort d'abord qu'un ciblage exclusif des prestations financières peut être inefficace pour aider les familles et les prémunir du risque de pauvreté. Deux arguments principaux sont pourtant mis en avant pour justifier le versement des prestations à des populations ciblées selon leur niveau de ressources. Le premier, intuitif, est qu'un tel conditionnement est plus enclin à réduire les inégalités et à lutter contre la pauvreté, puisque seules les populations démunies en bénéficient en théorie. La pression budgétaire est aussi un argument en faveur d'une limitation des bénéficiaires de prestations. Toutefois,

le ciblage se heurte à la fois à un coût d'administration et à un risque d'écrémage des populations avec les plus grands besoins qui affaiblissent leur efficacité en matière de lutte contre la pauvreté. Eugène Smolensky *et al.* (1995) mettent ainsi en avant les « coûts » de gestion imputables à la mise en œuvre d'un ciblage, coûts qui, dans certains cas, peuvent compenser le gain budgétaire attendu d'une limitation du nombre de bénéficiaires. Le risque est alors de restreindre fortement le nombre de bénéficiaires pour limiter ces coûts de gestion. De plus, les populations ayant les plus grands besoins risquent de ne pas avoir recours aux dispositifs pourtant censés les aider en priorité, pour au moins deux raisons :

- la stigmatisation de la population bénéficiaire de l'aide sociale peut dissuader la population la plus fragile de s'y porter candidate en raison du « coût » psychologique qu'elle devrait alors supporter (Moffitt, 1983) ;
- l'existence de « coûts de transaction » liés à la vérification des conditions d'attribution ou au suivi des populations auxquels le bénéfice des prestations est conditionné. Or, ces coûts peuvent être élevés et les personnes les plus démunies y seront plus sensibles (5) (Currie et Gahvari, 2008). Dans ce cas, les coûts de « management » permettant d'atteindre les populations avec les besoins les plus importants peuvent être élevés.

Enfin, le ciblage ne garantit pas toujours une plus grande générosité des prestations. Au contraire, on observe des montants souvent plus élevés lorsque les prestations sont universelles. La légitimité acquise par ces prestations est en effet généralement plus grande, l'ensemble de la population en bénéficiant, et ces prestations sont plus résistantes en cas de restrictions budgétaires (Nelson, 2007). L'autre raison est que le montant des prestations est plus important dans les pays où les prestations sont versées sans condition de ressources. L'universalité des prestations leur garantit une légitimité importante et une acceptation plus large au sein de la population. Pour ces raisons, les pays où la proportion des prestations universelles est plus élevée affichent très souvent des niveaux de pauvreté plus faibles (Goodin et Le Grand, 1987 ; Korpi et Palme, 1998 ; Math, 2003). La part des prestations accordées sous condition de ressources varie, cependant, fortement selon les pays européens : très majoritaires dans des pays comme le Portugal ou la Pologne, leur poids est très limité dans les pays nordiques. La France occupe une position intermédiaire avec une majorité de prestations universelles complétées largement par des prestations conditionnées.

(5) Ces coûts peuvent aussi peser particulièrement sur la propension au recours lorsque le bénéficiaire de la prestation ou du programme (par exemple l'enfant) n'est pas la personne qui subit le coût (ici le parent).

Réconcilier l'intérêt des enfants et des parents

Un autre aspect de l'efficacité des aides aux familles concerne le soutien à la conciliation entre travail et vie familiale octroyé par la combinaison des congés suivant la naissance d'enfants et de l'offre d'accueil de la petite enfance.

Le développement de l'enfant

L'intérêt de l'enfant, du point de vue de son bien-être et de son développement, représente un premier point de vue à travers lequel l'octroi d'aides sous forme de congé et d'offre de services d'accueil et d'éducation peut être interrogé. Une littérature abondante examine l'effet de l'emploi des parents au cours des premiers mois suivant la naissance d'un enfant sur son développement. La décision de reprendre ou non un emploi, ou plus ou moins rapidement, fait face à un dilemme, particulièrement pour les ménages aux revenus modestes. D'un côté, l'emploi des parents constitue une protection face au risque de pauvreté des ménages. De l'autre, le temps alloué peut s'effectuer au détriment du temps consacré aux soins à l'enfant, et affecter négativement son bien-être, voire sa santé et son développement. Un tel effet peut être observé dans certains cas, mais la littérature ne permet pas de le généraliser à toutes les situations (Letablier et Thévenon, 2009). De cette littérature n'émerge qu'un consensus assez limité. La plupart des recherches menées dans le contexte des États-Unis se concentrent sur les premières années de l'enfance et suggèrent que la prise en charge réalisée par les mères est essentielle au développement de l'enfant. Ces recherches soulignent aussi le risque de conséquences négatives de l'emploi des parents sur le développement cognitif de l'enfant ou sur sa santé dans ses premières années (Han *et al.*, 2001; Brooks-Gunn *et al.*, 2002; Baum, 2003; Belsky, 2004; Ruhm, 2004 b; Baker *et al.*, 2005). À la différence de celles qui précèdent, d'autres études concluent à un effet mitigé, voire négatif d'une prise en charge durable effectuée exclusivement par les mères (Bernal et Keane, 2006; Gregg *et al.*, 2005; Stafford, 1987; Waldfogel *et al.*, 2002). L'antagonisme entre l'emploi des mères et le développement de l'enfant n'existe pas pour tous les types de familles, ni dans toutes les circonstances, ce qui explique les différences de résultats.

L'effet dépend, en particulier, du substitut au temps maternel auquel un ménage peut avoir recours. La qualité de ce substitut est un élément important. Bien que rares, certaines études mettent d'abord en évidence que le temps investi par les pères exerce un effet similaire au temps maternel (Ruhm, 2004 a). Shirley Dex et Kelly Ward (2007) suggèrent aussi que les enfants ont une probabilité plus grande de connaître des problèmes de développement si leurs pères ne partagent pas la

prise en charge, s'ils n'obtiennent pas de conditions de travail leur permettant de le faire, ou s'ils ne prennent pas de congé après la naissance de l'enfant. Le lien causal est toutefois difficile à prouver dans la mesure où ces facteurs sont également liés à l'éducation des parents et à leur niveau de revenus. En outre, plus encore qu'à la quantité, le développement de l'enfant est sensible à la « qualité » du temps investi par le parent, au type d'activité réalisée, et à la qualité du mode de garde qui peut être substitué à la prise en charge parentale (Ruhm, 2004 b; Belsky, 2004). Par ailleurs, le retour rapide à l'emploi après une naissance apporte un revenu favorable au bien-être matériel des familles, y compris des enfants. Le manque de ressources matérielles peut, au contraire, être préjudiciable au développement des enfants ou à leur scolarisation. Comme aux États-Unis, la pauvreté en Europe est un marqueur important de la différenciation des parcours scolaires. Les données rassemblées par Paul Gregg *et al.* (1999) montrent ainsi que la probabilité d'atteindre un niveau élevé d'enseignement professionnel est réduite de près de la moitié lorsque l'enfance a été marquée par une pauvreté matérielle. La probabilité d'être diplômé d'une université est, quant à elle, trois fois moindre, à facultés cognitives *a priori* égales (Esping-Andersen, 2008).

Pour ces enfants « pauvres », l'accès précoce à un service d'éducation préscolaire joue favorablement sur leur développement cognitif et leur réussite scolaire. Pour le cas de la France, Dominique Goux et Eric Maurin (2008) évaluent le bénéfice tiré d'une entrée en milieu préscolaire effectuée à l'âge de 2 ans plutôt qu'à 3 ans, comparé aux performances des enfants gardés par leur mère pendant cette troisième année. Aucun effet négatif d'une entrée plus précoce en milieu préscolaire n'est observé sur le développement de l'enfant. Les auteurs soulignent, au contraire, l'effet positif exercé sur la participation au marché du travail des mères isolées qui, par contrecoup, permet d'assurer le bien-être matériel de leurs enfants. Des effets importants sont mis en évidence par Kathy Sylva *et al.* (2004) concernant l'impact de l'éducation préscolaire avant l'âge de 3 ans sur la réussite scolaire des enfants britanniques, comparé aux performances atteintes par les enfants entrés directement dans le système scolaire à 6 ans. Dans ce contexte, un point clé serait de déterminer l'âge à partir duquel devrait s'organiser le relais entre les parents et des solutions de garde externes, ainsi que l'entrée dans des structures éducatives. Les recherches passées en revue ici ne permettent pas d'apporter une réponse précise. Cette question est pourtant importante pour discuter de la longueur du congé parental et de ses conditions de rémunération, dans un contexte où les pratiques des pays sont très variables.

L'emploi des mères et l'égalité des sexes

Plusieurs recherches montrent qu'une durée de congé excessive exerce un effet négatif sur la probabilité de retour à l'emploi et sur le développement postérieur des carrières. Sur la base d'une analyse portant sur une majorité des pays de l'OCDE, Florence Jaumotte (2003) estime, en particulier, qu'une durée de congé supérieure à vingt semaines d'équivalent temps plein joue négativement sur le retour à l'emploi et la progression du salaire suivant l'éventuel retour. La perspective de l'égalité entre les sexes renforce ce constat puisque, dans tous les pays, le recours au congé parental est essentiellement effectué par les femmes. La durée du congé ainsi que sa rémunération influencent toutefois le comportement des hommes. Peu d'hommes font usage de leur droit au congé parental si celui-ci n'est pas rémunéré, ou qu'il l'est faiblement avec un montant fixe. Une rémunération proportionnelle au salaire accroît, en revanche, la propension des hommes à y avoir recours, pour une durée limitée. À cet égard, les réformes plus ou moins récentes qui ont eu lieu en Suède, en Islande ou en Allemagne en direction d'un congé court et rémunéré en proportion du salaire semble avoir incité les pères à recourir au congé (Thévenon, 2009).

L'existence d'une période de congé strictement réservée aux pères, accordée sous la forme de quota ou de bonus, comme cela est pratiqué par exemple en Suède, exerce également un effet positif sur leur taux de recours. Enfin, la flexibilité du dispositif peut être un facteur jouant positivement sur l'usage des pères si elle permet notamment aux parents de fractionner le congé en plusieurs périodes selon leurs besoins. Un fractionnement excessif peut néanmoins inciter les pères à prendre le congé par petites périodes tandis que les mères resteront les seules à utiliser leur congé sous forme de longue période permettant de prendre en charge le jeune enfant.

Conclusion

La synthèse proposée ici a mis en avant l'opportunité pour les politiques familiales de réconcilier l'intérêt des enfants avec ceux des parents en matière d'emploi, d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté. On a souligné qu'une aide financière aux familles possédant un pilier universel a l'avantage d'offrir une compensation du

coût de l'enfant qui concerne l'ensemble des familles, et que cette aide peut être efficace pour lutter contre la pauvreté, en raison des problèmes d'éviction pouvant être évités et de la légitimité dont elle bénéficie. Toutefois, l'objectif de réduction des inégalités de niveaux de vie contraint à respecter des contraintes d'équité verticale en limitant ou en plafonnant cette compensation. En outre, les politiques qui encouragent les parents de jeunes enfants à reprendre une activité après la naissance et à partager les activités liées à leur charge semblent un moyen permettant de concilier des performances relativement bonnes en matière de niveaux d'emploi, de taux de pauvreté et de fécondité. Pour cela, l'octroi d'un congé d'une durée limitée et rémunéré au prorata du salaire des parents qui occupent un emploi peut encourager la reprise d'emploi et un partage plus équilibré du travail domestique entre les parents. Une offre de services d'accueil de qualité pour la petite enfance complétant la prise en charge des parents est néanmoins nécessaire pour obtenir des effets favorables aux intérêts des parents et des enfants. Les effets positifs de l'emploi des parents et d'un accès relativement précoce des enfants à des structures d'accueil et d'éducation préscolaire sont particulièrement perceptibles au sein des familles pauvres, monoparentales ou vivant en milieu défavorisé. Outre le fait que l'emploi des parents apporte un bien-être matériel, l'accès précoce à des structures éducatives joue alors en faveur d'une plus grande égalité des chances pour les enfants. Les politiques encourageant la conciliation entre travail et vie familiale peuvent alors être appréhendées comme un investissement, favorable à la cohésion sociale et la croissance économique, mais dont les retombées économiques sont néanmoins rarement quantifiées.

Enfin, le développement des politiques favorables à la conciliation emploi-famille ne constituent pas une panacée si elles ne concernent que les employés(e)s d'un nombre limité de secteurs d'activité et si elles ne sont pas ancrées dans un mouvement de plus grande égalité des sexes en matière d'orientation scolaire et d'accès aux différentes professions. *A contrario*, l'exemple des pays nordiques montre que des politiques de conciliation relativement généreuses ont pu encourager le développement de l'emploi des femmes dans certains secteurs d'activité, publics ou privés, et renforcer la ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes (Datta Gupta *et al.*, 2008).

Bibliographie

- Albouy V. et Roth N., 2003, *Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidence sur les niveaux de vie*, rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, Paris, La Documentation française.
- Accardo J., 2007, *Du bon usage des échelles d'équivalence. L'impact du choix de la mesure*, *Informations sociales*, n° 137:36-45.
- Apps P. et Rees R., 2002, *Household consumption, full consumption and the costs of children*, *Labour Economics*, n° 8:621-648.
- Baker M., Gruber J. et Milligan K., 2005, « Universal child care, maternal labour supply and family well-being », Toronto: University of Toronto, Department of Economics.
- Baum Ch., 2003, *Does early maternal employment harm child development? An analysis of the potential benefits of leave taking*, *Journal of Labor Economics*, 21(2):409-448.
- Becker G., 1991, *A treatise on the family*, Cambridge: Harvard University Press.
- Belsky J., 2004, *La quantité de temps de garde et le développement socio-émotionnel du jeune enfant*, *Recherche Clinique*, 16(1):5-15.
- Bernal R. et Keane M., 2006, « Child care choices and children's cognitive achievement: The case of single mothers », Working Paper, Northwestern University.
- Bradbury B., 2008, *Time and the cost of children*, *Review of Income and Wealth*, vol. 54, n° 3:305-323.
- Brooks-Gunn J., Han W., et Waldfogel J., 2002, *Maternal employment and child cognitive outcomes in the first three years of life: The NICHD study of early child care*, *Child Development*, 73(4):1052-1072.
- Browning M., 1992, *Children and Household Economic Behavior*, *Journal of Economic Literature*, vol. 30, n° 3:1434-1475.
- Currie J. et Ghavari F., 2008, *Transfers in-cash and in-kind: Theory meets data*, *Journal of Economic Literature*, vol. 46, n° 2:333-83.
- Datta Gupta N., Smith N. et Verner M., 2008, *Childcare and parental leave in the nordic countries: a model to aspire to?*, *Review of Economics of the Households*, 6(1):65-89.
- Davies H. et Joshi H., 1994, *The foregone earnings of Europe's mothers*, in *Standards of living and families: observation and analysis* (sous la dir. de Ekert-Jaffé O.), Congress & Colloquia, 14, Paris John Libbey and INED: 101-34.
- Davies R., et Pierre G., 2005, *The family gap in pay in Europe: a cross-country study*, *Labour Economics*, vol. 12, n° 4:469-486.
- Dex, S. et Ward, K., 2007, « Parental care and employment in early childhood », Working Paper Series n° 57, Manchester: Equal Opportunities Commission.
- Ekert-Jaffé O., 1998, « Le coût de l'enfant : des résultats qui varient selon les types de familles et les hypothèses formulées », in *Dossiers Solidarité Santé « Politiques familiales et redistribution »*:69-80.
- Ekert-Jaffé O. et Trognon A., 1994, *Évolution du coût de l'enfant avec le revenu : une méthode*, in *Standards of living and families: observation and analysis* (sous la dir. de Ekert-Jaffé O.), Congress & Colloquia, 14, Paris John Libbey and INED.
- Esping-Andersen G. (avec B. Palier), 2008, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil, collection La République des idées.
- Glaude M., 1991, *L'originalité du système du quotient familial*, *Économie et Statistique*, n° 248:51-67.
- Glaude M. et Moutardier M., 1991, *Une évaluation du coût direct de l'enfant 1979 à 1989*, *Économie et Statistique*, n° 248:33-49.
- Goodin R. et Le Grand J., 1987, *Not only the poor. The middle class and the welfare state*, London, Allen & Unwin.
- Goux D. et Maurin E., 2008, « Preschool enrolment. Mothers participation in the labour market and children's subsequent outcomes », Working Paper, Paris School of Economics.
- Gregg P., Washbrook E., Propper C. et Burgess S., 2005, *The effects of a mother's return to work decision on child development in the UK*, *Economic Journal*, 115 (501): F48-F80.
- Gregg P, Harkness S. et Machin S., 1999, *Child development and family income*, York: Joseph Rowntree Foundation.
- Han W., Waldfogel J. et Brooks-Gunn J., 2001, *The effects of maternal employment on later cognitive and behavioral outcomes*, *Journal of Marriage and the Family*, 63:336-54.
- Harkness S. et Waldfogel J., 2003, *The family gap in pay. Evidence from seven industrialized countries*, *Research in Labor Economics*, n°s 22:369-414.
- Heckman J. et D. Masterov, 2007, « The productivity argument for investing in children », NBER Working paper 13016, April.
- Hourriez J.-M. et Olier L., 1997, *Niveau de vie et taille des ménages : estimation d'une échelle d'équivalence*, *Économie et Statistique*, n° 308-309-310:65-94.
- Jaumotte F., 2003, « Female labour force participation: past trends and main determinants in OECD countries », OECD Economics Department Working Papers n° 376.
- Kamerman S., Neuman M., Waldfogel J. et Brooks-Gunn J., 2003, « Social policies, family types and child outcomes in selected OECD countries ». Paris, France: OECD working paper.
- Korpi W. et Palme J., 1998, *The paradox of redistribution and strategies of equality. Welfare state institutions, Inequality, and Poverty in the Western Countries*, *American Sociological Review*, 63(5):661-687.
- Lechêne V., 1993, *Une revue de littérature sur les échelles d'équivalence*, *Économie et Prévision*, n° 110-111:169-181.
- Le Minez S. et Roth N., 2007, *Transferts monétaires et compensation du coût de l'État*, *Informations sociales*, n° 137:68-79.
- Letablier M.-T., Thévenon O., 2009, *The effectiveness of policies on families and children's well-being*, in « *The costs of raising children and the effectiveness of supporting parenthood policies in european countries: a literature review* » (sous la dir. de Letablier M.-T., Luci A., Math A. et Thévenon O.), rapport pour la Commission européenne, INED.
- Luci A., 2009, *Indirect cost of children in a macroeconomic perspective : the impact of gender gap in education and employment and of fertility on country's growth*, chapitre 6, in « *The costs of raising children and the effectiveness of supporting parenthood policies in european countries: A literature review* » (sous la dir. de Letablier M.-T., Luci A., Math A. et Thévenon O.), rapport pour la Commission européenne, INED.

Math A., 2003, *Cibler les prestations sociales et familiales en fonction des ressources. Éléments de comparaison européenne*, **Revue de l'IREES**, vol. 41, n° 1:3-57.

Meurs D., Pailhé A. et Ponthieux S., 2008, « How much does it cost to stay at home ? Career interruption and the gender wage gap in France », Document de travail INSEE, F0802.

Mincer J. et Ofek H., 1982, *Interrupted work careers: depreciation and restoration of human capital*, **Journal of Human Resources**, vol. XVII, n° 1:3-24.

Moffitt R., 1983, *An economic model of welfare stigma*, **American Economic Review**, 73(5): 1023-35.

Nelson V., 2007, *L'universalisme ou le ciblage : la vulnérabilité de l'assurance sociale et de la protection du revenu minimum sous condition de ressources dans 18 pays, 1990-2002*, **Revue internationale de Sécurité sociale**, vol. 60, n° 1:37-65.

OCDE, 2001, *Petite enfance, grands défis. Éducation et structures d'accueil*, OCDE, Paris.

OCDE, 2009 a, Temps consacré au travail, aux soins et aux tâches domestiques courantes, LMF11 in Base de données OCDE sur la famille, www.oecd.org/els/social/famille/basededonnees.

OCDE, 2009 b, « Social spending across the child's life cycle », chapitre 3 in *Doing better for children*, OCDE, Paris.

Polachek S., 1981, *Occupational self-selection: a human capital approach to sex differences in occupational structure*, **Review of Economics and Statistics**, n° 63:60-69.

Ruhm C., 2004 a, « How well do parents with young children combine work and family life », NBER Working paper, n° 10247, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.

Ruhm C., 2004 b, *Parental employment and child cognitive development*, **Journal of Human Resources**, 39(1):155-192.

Smolensky E., Reilly S. et Erik Evenhouse, 1995, *Should public assistance be targeted ?*, **Journal of Post Keynesian Economics**, n°18: 3-28.

Stafford F., 1987, *Women's work, siblings competition and children's school performance*, **American Economic Review**, 77(5): 972-980.

Sterdyniak H., 1992, *Pour défendre le quotient familial*, **Économie et Statistique**, n° 256:5-27.

Sylva K., Melhuish E., Sammons P., Sirja-Blatchford I. et Tagart B., 2004, « *The effective provision of pre-school education project: Final report results* », DfES, London.

Thévenon O., 2009, « Pourquoi réformer la politique d'accueil de la petite enfance en France ? Comparaison avec les politiques d'autres pays de l'OCDE », document de travail, INED.

Waldfogel J., Wen-Jui H. et Brooks-Gunn J., 2002. *The effects of early maternal employment on child Cognitive development*, **Demography**, 39(2):369-392.

Whiteford P. et Adema W., 2007, « What works best in reducing child poverty: A benefit or work strategy? », OECD Social, Employment and Migration Working Papers, 51, Paris.

Wittwer J., 1993, *Le coût de l'enfant en termes relatifs est fonction croissante du budget des ménages*, **Économie et Prévision**, n° 110-111:183-95.